



COMITE TECHNIQUE  
DE L'OGBTP

Réunion du 17 décembre 2015

Présents : Y. Genthon – J.C. Lacan – P.F. Luciani - D. Semelet  
S. Peignaux

Excusés : G. Ramus – C. LECOMTE

## **1. « A propos du Comité Technique » (Daniel Semelet)**

Après quelques mois d'absence dus à un « talon d'Achille » défaillant, me voici aux manettes du Comité technique, tâche d'autant plus ardue que je prends la suite de Jean-Pierre ANQUETIL dont on ne mesurera jamais assez l'abattage, son investissement personnel et la qualité de ses travaux.

Pour les prochains mois, je me fixe comme objectif, en accord avec les participants au CT, de boucler le dossier « Délais » (encore 2 ou 3 fiches à finaliser).

Pour la suite, même si j'ai quelques idées, je souhaite que les propositions de thèmes émanent d'abord de vous, membres du Bureau – Administrateurs – Présidents d'offices...

En attendant les renforts que je n'ose espérer de la part des offices, je compte mettre à contribution les membres du Bureau (même s'ils ne participent pas au Comité technique) pour qu'ils initient et suivent des thèmes qui leur tiennent à cœur.

Enfin, comme on ne change pas ce qui a plutôt bien fonctionné, les « réunions des présidents » autour de thèmes mobilisateurs et l'audit d'un intervenant extérieur seront poursuivies.

Je m'emploierai à proposer un calendrier en ce sens.

Bonnes Fêtes à tous et bon vent pour l'année à venir !

## **2. Les délais d'exécution**

- La fiche 06 « Recommandations au maître de l'ouvrage qui veut obtenir un ouvrage à date précise » fait l'objet d'une dernière relecture et de quelques corrections de détail (voir projet 03). Elle sera transmise aux membres du Bureau en vue de son approbation lors du Bureau de Janvier.
- Fiche 07, autre fiche / thème à l'étude et en débat : « Comment gérer (notamment en termes de délais) les modifications en cours d'exécution »  
Ce thème prend en compte deux contributions d'offices départementaux : Côte d'Or et Hérault.  
ODB 21 : l'évolution du projet pendant l'exécution  
ODB 34 : Gestion des aléas de chantier

Qu'il s'agisse de modifications en cours de chantier ou d'aléas au sens large, c'est toujours le maître d'ouvrage qui en porte la responsabilité et en assume les conséquences.

Quant à la liste des aléas proposée par l'ODB 34, la distinction prévisible / non prévisible permet, pour le 1<sup>er</sup> groupe, d'identifier la responsabilité de l'acteur concerné.

Les conséquences de toute modification en cours de chantier concernent le qualitatif (descriptif), le prix et les délais. Tout changement est donc approuvé par le maître d'ouvrage. Mais toute modification de délai est de nature à perturber les entreprises par rapport au délai global initial. D'où le projet de rédaction des recommandations joint au présent compte rendu.

- Fiche 08 : l'OPC

Sans revenir sur ce thème longuement abordé ces précédentes années, le Comité technique souhaite compléter le dossier « Délais » par une fiche A4 reprenant du document OPC ce qui concerne plus particulièrement les délais, quitte à rappeler que l'OPC n'est pas forcément une mission confiée au seul architecte.

### **3. Diffusion des comptes rendus**

La liste des destinataires des comptes rendus du Comité technique sera revue après discussion au Bureau, avec une distinction entre comptes rendus et fiches en cours d'élaboration.

### **4. Relance de participants au Comité technique**

Le président est sollicité pour un courrier de relance auprès des offices départementaux.

**Prochaine réunion du Comité technique : jeudi 21 janvier à 10 heures en salle 1A**